

*La monarchie*

tionnelle, n'ont jamais été des notions faciles à expliquer. Et comme tous les gens sont portés à refuser ce qu'ils ne peuvent expliquer facilement, on a souvent rejeté la monarchie comme un anachronisme historique qui aurait dû depuis longtemps suivre les Chevaliers de la Table ronde ou comme les vestiges du colonialisme, parce que nous sommes un pays indépendant et souverain dont le chef d'État serait étranger, c'est-à-dire britannique.

Je prétends qu'une telle description de la Reine du Canada n'est qu'une description des plus simplistes de ses fonctions qu'utilisent ceux qui voudraient affaiblir les fonctions et les traditions de notre régime parlementaire canadien. Elizabeth II n'est pas l'expression personnelle de la Couronne du Canada ni de la Couronne d'Angleterre. Elle est la Reine du Canada tout autant que la Reine d'Angleterre et elle est le monarque constitutionnel du Canada. C'est cette dualité qui explique son rôle de chef d'État et d'institution du gouvernement canadien.

Nous remarquons immédiatement que la Reine joue le même rôle dans d'autres pays du Commonwealth et nous voici donc face à la question de partager avec d'autres notre chef d'État et la Couronne. Quel est l'avantage, à l'époque moderne, d'un tel régime? Cela peut-il limiter ou compromettre la souveraineté du Canada, en tant que pays indépendant? C'est ce que j'aimerais examiner avec vous cet après-midi, monsieur l'Orateur.

Le Commonwealth comprend 850 millions d'âmes et compte de vastes pays et de petits États. Sur ces 33 pays membres, tous reconnaissent la Reine comme chef du Commonwealth. Seize nouveaux États, plus l'Inde, sont des républiques et ont leur propre chef d'État. Onze, dont le Canada, sont des monarchies, avec la Reine comme chef d'État, et cinq, tous de nouveaux États, sont des monarchies avec des monarques autres que la Reine à leur tête.

On a beaucoup écrit et beaucoup parlé du Commonwealth, mais l'un de ses attributs particuliers mérite, je crois, d'être rappelé ce soir. Ce caractère particulier, c'est que le Commonwealth permet à ses pays membres de passer sans heurts de l'état de colonie à celui de nation, l'élément pacifique de cette transition étant assuré par la Couronne.

Au cours des siècles, de nombreux pays en ont conquis d'autres et colonisé leurs terres. Mais ils ont rarement su céder facilement le fruit de leurs conquêtes ou admettre qu'il pouvait y avoir là une exploitation. L'accession à l'indépendance de ces pays a d'habitude été obtenue après une longue série de négociations, parfois de rébellions, et les conséquences ont pu en être amères. En ce qui concerne les pays placés autrefois sous la dépendance de la Grande-Bretagne, il y a eu des luttes, mais au cours du processus de séparation du pays mère, il y a eu une étape qui leur a permis une accession graduelle, pacifique et honorable à l'indépendance, en restant attachés à la Couronne.

Les Britanniques ont tiré la leçon de la guerre d'indépendance américaine, et ils ont depuis lors suivi un processus naturel comparable à ce qui se passe lorsqu'un citoyen sort de la dépendance de ses parents, une fois qu'il est à même de subvenir à ses propres besoins, de gérer ses propres affaires et d'acquiescer son indépendance, tout en maintenant des liens familiaux. D'autres empires se sont désintégrés et, très sou-

vent, bien peu de liens d'amitié subsistent entre les parties de l'empire ou entre l'empire et le pays mère, mais tel n'est pas le cas de l'Empire britannique.

Le Canada, qui est membre de cet empire, a su ralentir et ensuite couper tous rapports gouvernementaux avec la Grande-Bretagne jusqu'à ce qu'il ait eu le contrôle total de ses propres affaires. Il est passé de l'état de colonie à l'état de dominion, et ensuite à l'indépendance, les conditions étant devenues telles que ce changement se justifiait.

L'existence de la Couronne a permis aux deux parties de sauver les apparences. Très tôt, les provinces ont hérité d'appareils de symboles et de cérémonies qui leur ont permis de se sentir plus autonomes même si elles n'avaient à peu près rien d'autre pour justifier leur identité. Le gouvernement de la mère patrie a sauvé les apparences chaque fois qu'il a abandonné certains pouvoirs, car, au départ, les anciens liens semblaient demeurer. Mais, en réalité, ces liens ont disparu et lorsqu'on s'en est rendu compte de part et d'autre de l'Atlantique, la Couronne est devenue un symbole non pas colonial mais national.

La reine et la Couronne représentent donc, entre autres choses, l'origine et l'évolution du gouvernement. C'est la Couronne qui a délivré les lettres patentes qui confèrent aux colonies leur statut officiel, qui devaient leur servir de symbole de souveraineté à une époque où elles avaient désespérément besoin d'affirmer leur légitimité, et elle a été le cadre constitutionnel qui leur a permis d'atteindre la maturité. Cet héritage partagé de la Couronne était fort important, car c'est dans l'esprit même de cette tradition, avant même que les colonies n'aient atteint la stabilité politique, que la Couronne a, en 1867, contribué à faire de trois d'entre elles quatre provinces alors que ces entités n'avaient rien d'autre en commun que leur allégeance à un même souverain. De leur propre initiative et selon des modalités qu'elles ont elles-mêmes établies, elles se sont dotées de nouvelles institutions centrales à l'image de celles qu'elles connaissaient depuis si longtemps.

Puis, cette nouvelle structure s'est développée à l'échelle nationale et ce régime a été mis en place dans six nouvelles provinces. Pendant ce temps, la constitution restait immuable, dans un siècle où l'on créait et déchirait des constitutions sans réfléchir. Si bien qu'aujourd'hui, le régime politique du Canada est l'un des plus anciens du monde, et les Canadiens ont une histoire remarquablement dénuée de véritables troubles politiques, par rapport aux autres pays, en général.

Tout cela, les Canadiens ne le doivent pas au fait qu'ils sont un peuple supérieur. Ils bénéficient d'un régime qui s'est bien acclimaté à leur environnement et qui a réussi. La question qu'il faut maintenant se poser est la suivante: quels attributs de la monarchie constitutionnelle ont fait qu'elle a si bien réussi une fois transplantée au Canada. Il me semble que la caractéristique essentielle est qu'un premier ministre du Canada, ou un premier ministre d'une province, reçoit le mandat, dès le début de son administration, de conseiller la reine quant à l'usage de son pouvoir, et non d'exercer un pouvoir qu'il possède en propre. Il y a une énorme différence entre ces deux concepts. Quelle que soit la portée de ses conseils sur l'usage du pouvoir, et quoiqu'il soit l'un des chefs de gouvernement responsables les plus puissants du monde, le premier ministre se trouve toujours dans la position démocratique d'un simple mandataire; et il le sait car il se le fait souvent